



Partage des biens du couple

Par **bruno12**, le **01/08/2008 à 22:48**

Nous renovons actuellement notre residence principale dont mon epouse est proprietaire. Nous investissons a part égale dans les travaux. Que faire pour que mes investissements soient pris en compte lors d'une eventuelle vente ou separation?

Par **Bebemma**, le **02/08/2008 à 12:14**

Bonjour, rnrn Afin de tenir compte de vos investissements dans les travaux sur la maison appartenant en propre à votre épouse, il y a lieu de conserver toutes factures ou documents utiles relatives aux travaux, et surtout tout document permettant de déterminer l'origine des fonds utilisés ; vous pouvez également rédiger un état descriptif des travaux signé par votre épouse et vous-même, détaillant lesdits travaux et qui les a financés. Précision faite que si vous êtes mariés sans contrat, les fonds venant de vos gains et salaires sont communs.